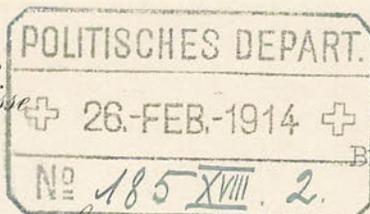


Légation de Suisse
dans la
République Orientale
de l'Uruguay



Buenos-Aires, le 5 Février 1914

Monsieur le Président,

Pour faire suite à mon rapport du 21 Janvier, j'ai l'honneur de Vous informer qu'il m'a été possible d'apprendre extra-officiellement pourquoi c'est au Roi des Belges qu'afinalement été offert l'arbitrage italo-uruguayen dit de la "Maria-Madre".

Les cabinets de Rome et de Montevideo avaient convenu de soumettre cette question au Président de la Confédération, et M. José Romeu, alors Ministre des Affaires Etrangères de l'Uruguay, m'en avait aimablement avisé sans que la Consulta en ait eu connaissance. Peu de temps après cette communication, le Prince di Scalea, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère italien des Affaires Etrangères, prévenait le Ministre uruguayen à Rome que l'Italie avait actuellement avec la Suisse des pourparlers délicats et que, dans ces conditions, il serait préférable de ne pas aller à Berne avec cet arbitrage.- Entre temps, M. Romeu tombait, son successeur Barbaroux n'était pas mis au courant par ses subordonnés de la démarche officielle faite auprès de moi et se déclarait d'accord avec la suggestion Scalea; c'est donc à ce dernier que nous devons d'avoir été évincés pour cet arbitrage.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse:

Aumont

